



# Convocation Assemblée générale Renouvellement des assurances collectives et Élections

**Le mercredi 27 octobre 2021 à 19 heures  
Par visioconférence ZOOM**

Tout comme les assemblées générales précédentes, cette assemblée sera exceptionnellement virtuelle via la plateforme Zoom, étant donné la pandémie du Covid-19 qui court toujours et les arrêtés ministériels, qui ne nous permettent pas de nous réunir en présentiel dans une salle.

Cette assemblée requiert **une inscription avant le 21 octobre 12 h** sur le site de l'APPA ([appa.qc.ca/csdm/inscrire](http://appa.qc.ca/csdm/inscrire)). De plus amples informations sont disponibles au verso de cette convocation.

## PROJET D'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Lecture et approbation du procès-verbaux du 14 octobre 2020
4. **Renouvellement des assurances collectives (VOTE)**
5. Entérinement des nominations
  - 5.1. Président d'élections
  - 5.2. Secrétaire d'élections
6. **Élections (VOTE)**
  - 6.1. Comité exécutif
    - 6.1.1. CSSDM et CSEM
      - 6.1.1.1. Présidence (1 poste)
      - 6.1.1.2. Secrétaire-trésorier (1 poste)
    - 6.1.2. CSSDM
      - 6.1.2.1. Vice-présidence – Secteur général et adaptation scolaire (1 poste)
      - 6.1.2.2. Vice-présidence – Secteur services de garde (1 poste)
    - 6.1.3. CSEM
      - 6.1.3.1. Vice-présidence (1 poste)
  - 6.2. Destruction des votes
  - 6.3. Assermentation des nouveaux élus
7. Autres sujets
8. Levée de l'assemblée

Michel Picard  
Président  
APPA

**VOIR AU VERSO POUR LE PROCESSUS DE MISE EN CANDIDATURE POUR LES ÉLECTIONS**

*NOTE : Une assemblée avec le même ordre du jour aura lieu à compter de 10 heures dans les bureaux de l'APPA seulement pour les personnes ayant un horaire de soir.*



## Procédure pour les mises en candidatures

Tel qu'adopté lors de l'assemblée générale du 9 mai 2012, l'APPA ne fait plus d'envoi de masse pour distribuer les documents pertinents à l'assemblée générale des élections. Depuis 2013, les documents relatifs aux élections sont affichés sur le site internet de l'APPA ([appa.qc.ca/csdm/elections-2021](http://appa.qc.ca/csdm/elections-2021)).

Toute personne désirant se porter candidate aux postes disponibles lors des prochaines élections doit consulter la section « Élections » du site internet de l'APPA au [www.appa.qc.ca](http://www.appa.qc.ca). Dans cette section se trouve le « Guide des élections » qui contient toutes les informations relatives aux élections ainsi que le bulletin de mise en candidature.

Seul le bulletin original signé par la personne candidate et paraphé par trois témoins membres en règle de l'APPA sera accepté. Il doit être retourné par la poste ou en mains propres au secrétaire d'élections, au plus tard dix jours avant la tenue des élections.

**LES ENVOIS PAR TÉLÉCOPIEUR OU PAR COURRIEL NE SERONT PAS ACCEPTÉS ET ENTRAÎNERONT AUTOMATIQUEMENT L'ANNULATION DU BULLETIN DE MISE EN CANDIDATURE.**

Compte tenu de l'obligation de tenir cette assemblée générale de façon virtuelle ainsi que des paramètres entourant la tenue d'un vote d'élections, nous devons recourir au vote via une firme externe (Discair). Cette firme nous garantit le caractère secret et légal du vote pour les élections.

Pour pouvoir participer à cette assemblée ainsi que pour avoir le droit de vote, vous devez obligatoirement vous inscrire à cette assemblée **avant le 21 octobre 2021 à 12 h**. Ces contraintes techniques sont hors du contrôle de l'APPA. Cependant, nous vous invitons à consulter la page suivante pour obtenir toutes les informations nécessaires au bon déroulement de cette assemblée ainsi que pour votre inscription :

[appa.qc.ca/csdm/inscrire](http://appa.qc.ca/csdm/inscrire)

Pour toutes difficultés techniques pour cette inscription, vous pouvez communiquer au numéro suivant :

514-254-3503 # 219 ou [premier\\_repondant@appa.qc.ca](mailto:premier_repondant@appa.qc.ca)

Par ailleurs lors de votre inscription nous vous demandons d'utiliser une adresse courriel personnelle plutôt que le courriel CSSDM. Lors de l'envoi massif du lien pour l'assemblée, le système de l'employeur pourrait avoir pour effet de bloquer cet envoi. Si vous constatez que vous n'avez pas reçu d'information après le 26 octobre 2021 à 12 h, nous vous conseillons de vérifier votre boîte pourriel, indésirable. Si après cette vérification, vous ne trouvez toujours pas de lien, nous vous demandons de communiquer au numéro ci-haut indiqué.

Nous vous demandons de partager le plus largement cette convocation à tous vos collègues APPA.